

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 25 janvier 2007 portant nomination des  
membres de la Commission zonale de réaffectation des  
centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés de la  
zone 3 : province de Liège**

**A.Gt. 21-11-2025**

**M.B. 03-12-2025**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007 portant nomination des membres de la Commission zonale de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés de la zone 3 : province de Liège, tel que modifié ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, tel que modifié ;

Considérant qu'il convient de remplacer des membres démissionnaires,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007 portant nomination des membres de la Commission zonale de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés de la zone 3 : province de Liège, les modifications suivantes sont apportées :

- au 1<sup>er</sup> tiret :

- les mots « Mme Evelyne MOUREAU » sont remplacés par les mots « Mme Christelle LEONARD » ;
- les mots « M. Georges MIGNOT » sont remplacés par les mots « Mme Gaëlle GRAILLET » ;
- les mots « Mme Wendy FOHN » sont remplacés par les mots « Mme Laurence DE LUCA » ;
- les mots « Mme Laurence FERRARIN » sont remplacés par les mots « Mme Wendy FOHN » ;
- les mots « Mme Gaëlle GRAILET » sont remplacés par les mots « Mme Marie WATHELET » ;

- les mots « Mme Mireille BLAVIER » sont remplacés par les mots « Mme Caroline LEGRAND ».

- au 2<sup>ème</sup> tiret :

- les mots « Mme Isabelle BUCHELOT » sont remplacés par les mots « Mme Clarisse THISÉ » ;

- les mots « Mme Brigitte DE PAUW » sont remplacés par les mots « Mme Isabelle BUCHELOT ».

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 03 novembre 2025.

Bruxelles, le 21 novembre 2025.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Directrice générale adjointe f.f.,

M.-C. SIMON